

# Communication

## Actes législatifs et modifications des actes législatifs pas encore publiés, qui entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000

---

*La Chancellerie fédérale communique que les actes législatifs et modifications de actes législatifs suivants, pas encore publiés, entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Leur publication aura lieu très prochainement.*

- Ordonnance sur l'organisation de l'armée (OOA)
- Ordonnance sur la dosimétrie individuelle
- Loi fédérale concernant la mise en oeuvre des conditions applicables à la mise en service des bateaux de la navigation rhénane et les mesures en vue de promouvoir la navigation rhénane
- Ordonnance du DDPS sur l'organisation de l'armée (OOA-DDPS)
- Ordonnance sur la suppression de l'Etat-major de la défense et du Conseil de la défense
- Ordonnance sur l'organisation du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (Ordonnance sur l'organisation du DDPS; OORG-DDPS)
- Ordonnance sur l'indication du pays de production des denrées alimentaires, des additifs alimentaires et des matières premières (Ordonnance sur l'indication de la provenance des matières de base, OIPMB)
- Ordonnance sur l'emploi de grues en toute sécurité (Ordonnance sur les grues)
- Ordonnance concernant les prestations financières allouées aux cantons pour le maintien de la sûreté intérieure
- Ordonnance sur les droits de douane applicables à certains produits dans le trafic avec la Communauté européenne en 2000
- Ordonnance sur l'allègement douanier selon l'emploi
- Ordonnance concernant la procédure d'approbation des plans de constructions militaires
- Ordonnance sur la radioprotection (ORaP)
- Ordonnance sur les routes nationales (ORN)

- Ordonnance concernant les contributions aux frais des mesures nécessitées par le trafic routier et prises en vertu de l'ordonnance sur la protection de l'air
- Ordonnance sur l'organisation du Département fédéral de justice et police (Org DFJP)
- Ordonnance sur les additifs admis dans les denrées alimentaires
- Ordonnance sur les substances étrangères et les composants dans les denrées alimentaires
- Ordonnance sur les exigences en matière d'hygiène et de microbiologie relatives aux denrées alimentaires, aux objets usuels, aux locaux, aux installations et au personnel
- Ordonnance sur les cosmétiques
- Ordonnance sur l'assurance des dommages dus à des événements naturels
- Ordonnance sur les titres de vol JAR-FCL pour pilotes d'avion et d'hélicoptère (OJAR-FCL)
- Ordonnance sur le domaine des écoles polytechniques fédérales (Ordonnance sur le domaine des EPF)
- Ordonnance sur l'organisation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (Org DETEC)
- Ordonnance sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (O sur l'assurance-chômage, OACI)
- Ordonnance réglant la communication des décisions pénales prises par les autorités cantonales (Ordonnance sur la communication)
- Règlement des fonctionnaires (1) (RF 1)
- Règlement des fonctionnaires (2) (RF 2)
- Règlement des fonctionnaires (3) (RF 3)
- Règlement des employés (RE)
- Règlement concernant le traitement des fonctionnaires du degré hors classe
- Ordonnance 1 sur l'asile relative à la procédure
- Ordonnance sur la modification de l'arrêté du Conseil fédéral concernant l'entrée en vigueur de la modification du 20 mars 1998 de la loi sur les chemins de fer
- Ordonnance concernant l'abrogation d'actes juridiques
- Ordonnance sur les Bonnes pratiques de laboratoire (Ordonnance BPL, OBPL)
- Règlement des fonctionnaires du domaine des EPF (RF domaine des EPF)
- Règlement des employés du domaine des EPF (RE domaine des EPF)
- Ordonnance sur la promotion du trafic combiné et du transport de véhicules à moteur accompagnés (Ordonnance sur le trafic combiné, OTC)

- Ordonnance 1 concernant les conditions applicables à la mise en service des bateaux de la navigation rhénane et les mesures en vue de promouvoir la navigation rhénane
- Ordonnance 2 concernant les conditions applicables à la mise en service des bateaux de la navigation rhénane et les mesures en vue de promouvoir la navigation rhénane
- Ordonnance 3 concernant les conditions applicables à la mise en service des bateaux de la navigation rhénane et les mesures en vue de promouvoir la navigation rhénane
- Ordonnance du DFI sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie (O sur les prestations de l'assurance des soins, OPAS)
- Ordonnance du Tribunal fédéral des assurances portant application de la loi fédérale sur l'archivage
- Ordonnance générale sur l'importation de produits agricoles (Ordonnance sur les importations agricoles, OIA)